



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 6 FÉVRIER 2019

COMITÉ DIRECTEUR DES 5 ET 6 FÉVRIER 2019 DÉCISIONS

PROTECTION DE LA SANTÉ DES JOUEURS

Deux mesures ont été approuvées lors du Comité Directeur. Elles seront appliquées à partir de la saison 2019/2020 :

- Un médecin de match indépendant sera désigné sur toutes les rencontres de TOP 14 ;
- Il ne sera plus autorisé de faire évoluer en TOP 14 et PRO D2 des joueurs amateurs (sans contrat professionnel ou convention de formation).

Par ailleurs, le Comité Directeur a confirmé qu'un séminaire réunissant les acteurs du jeu du TOP 14 et de la PRO D2 (joueurs, entraîneurs, arbitres) serait organisé en avril 2019 pour travailler sur des propositions permettant d'évoluer vers un jeu plus fluide, et sur les conclusions du symposium organisé par World Rugby à Paris les 19 et 20 mars prochains.

(En annexe, le Communiqué de Presse développant les mesures engagées par la Ligue)

RÉFORME DES INDEMNITÉS DE FORMATION

La Réforme des Indemnités de Formation (RIF) a été adoptée par le Comité Directeur, permettant ainsi une entrée en vigueur lors de la saison 2019/2020.

Elle instaure un mécanisme assurant aux clubs formateurs une juste rémunération de leurs investissements dans la formation de joueurs devenus professionnels, valorisant ainsi la qualité de leur action. Cette réforme bénéficie notamment aux clubs amateurs, confortant ainsi le lien entre les clubs professionnels et le secteur amateur.

Chaque club (amateur ou professionnel) percevra des indemnités de formation pour les joueurs professionnels dont il aura contribué à la formation. Ces indemnités seront :

- calculées en fonction du parcours de formation du joueur, de l'école du rugby au centre de formation, et indexées sur son niveau de rémunération ;
- versées chaque année pendant les 10 premières saisons sous contrat professionnel du joueur.

Dès la saison 2019/2020, la réforme s'appliquera à hauteur de 100% pour les indemnités bénéficiant aux clubs amateurs.

Entre les clubs professionnels, la saison 2019/2020 sera une année « test » où la réforme s'appliquera à hauteur de 10% des montants, un bilan étant réalisé en novembre 2019 en Comité Directeur pour décider des conditions de son application lors des saisons suivantes.

.../...



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DROITS TV INTERNATIONAUX TOP 14 ET PRO D2

Le Comité Directeur a attribué à CANAL+ la commercialisation des droits audiovisuels internationaux du TOP 14 et de PRO D2 jusqu'à la saison 2024/2025 (à compter de 2019/2020 pour le TOP 14 et de 2020/2021 pour la PRO D2).

Cet accord constitue une étape importante pour le développement international du TOP 14 et de la PRO D2, qui constitue un axe prioritaire du Plan Stratégique 2016-2023 du rugby professionnel.

(En annexe, le Communiqué de Presse développant le traitement éditorial et marketing lié à l'accord avec CANAL+)

SALARY CAP

Le Comité Directeur a désigné les membres composant la section spécialisée « Salary Cap » de la Commission de Discipline. Elle sera amenée à siéger pour toute infraction relative aux Règlements Généraux de la LNR en matière de Salary Cap. Sa composition :

- Jean-Pierre Karaquillo (professeur agrégé de droit, avocat et Président-Fondateur du Centre de Droit et d'Economie du Sport - a exercé et continue d'exercer différentes fonctions auprès d'institutions sportive) ;
- Philippe Ausseur (expert-comptable, Président-Fondateur du cabinet Abington, Président de la Commission du Contrôle de Gestion de la Ligue Nationale du Basket-Ball) ;
- Edmond Honorat (Conseiller d'Etat, Président-adjoint à la section du contentieux du Conseil d'Etat, membre de l'Autorité de la concurrence) ;
- Armelle Daam (conseillère référendaire auprès de la Cour des Comptes) ;
- Alain Lacabarats (Président de Chambre à la Cour de Cassation, membre du Conseil Supérieur de la Magistrature).

FINALE 2019 PRO D2

Le **stade du Hameau** (Pau) a été désigné par le Comité Directeur pour l'accueil de la finale 2019 de PRO D2, programmée le dimanche 26 mai 2019 à 14H00.

DERNIÈRES JOURNÉES DE PHASES RÉGULIÈRES ET PHASE FINALE 2019

Le Comité Directeur a arrêté la programmation de plusieurs dates-clés de la fin de saison en TOP 14 et PRO D2 :

30^e journée de PRO D2 (dernière journée de la phase régulière)
Dimanche 5 mai à 14H30

26^e journée de TOP 14 (dernière journée de la phase régulière)
Samedi 25 mai à 16H30

Finale de PRO D2 – Stade du Hameau (Pau)
Dimanche 26 mai à 14H00

.../...





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Barrages TOP 14

Vendredi 31 mai à 21H00 et samedi 1^{er} juin à 17H00

Demi-finales TOP 14 – Matmut Atlantique (Bordeaux)

Samedi 8 juin à 21H00 et dimanche 9 juin à 16H30

Finale TOP 14 – Stade de France (Saint-Denis)

Samedi 15 juin en prime-time

La programmation des barrages de PRO D2, demi-finales de PRO D2 et du TOP 14 Access Match sera arrêtée lors du Comité Directeur des 26 et 27 mars prochains.

CLASSEMENT 2017/2018 DES CENTRES DE FORMATION

Le Comité Directeur a arrêté le classement des Centres de formation agréés des clubs professionnels, basé sur **l'évaluation des résultats sportifs et scolaires obtenus lors de la saison 2017/2018**. Le fonds d'aide aux Centres de formation 2018/2019, doté de 5 M€, est réparti en fonction de ce classement et de bonus médicaux. Le montant par club varie de **114 874 € à 241 795 €**.

TOP 14		PRO D2*	
Su Agen Lot-et-Garonne	1	USA Perpignan	
Union Bordeaux-Bègles	2	FC Grenoble Rugby	
Racing 92	3	Aviron Bayonnais Rugby Pro	
Montpellier Hérault Rugby	4	Stade Aurillacois Cantal Auvergne	
ASM Clermont Auvergne	5	Biarritz Olympique Pays Basque	
Stade Toulousain Rugby	6	Colomiers Rugby	
Stade Rochelais	7	RC Massy Essonne	
RC Toulonnais	8	RC Vannes	
Section Paloise Béarn Pyrénées	9	US Carcassonnaise	
Oyonnax Rugby	10	AS Béziers Hérault	
Stade Français Paris	11	Stade Montois Rugby	
CA Brive Corrèze Limousin	12	SA XV Charente Rugby	
LOU Rugby	13	USON Nevers Rugby	
Castres Olympique	14	US Montalbanaise	

* Les clubs relégués en Fédérale 1 (US Dax Rugby Landes et RC Narbonne Méditerranée) ne sont pas évalués. Provence Rugby et l'US Bressane Pays de l'Ain, promus 2018/2019 en PRO D2, bénéficient du minimum garanti (100 000 € au titre du fonds d'aide aux Centres de formation).

Parmi les éléments-clés ressortant de l'évaluation, le pourcentage de joueurs sortis des Centres de formation et ayant signé leur premier contrat professionnel pour la saison 2018/2019 – 40% - est stable (correspondant à 80 signatures). ..

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LABEL STADES

Le Label Rugby Pro* a été attribué à Colomiers Rugby et Provence Rugby dans le cadre du Label Stades 2nde génération applicable pour la période 2017/2023.

RÉGIME DES MUTATIONS POUR LA SAISON 2019/2020

Période des mutations des joueurs sous contrat et/ou convention de formation

- Du 20 avril au 15 juin 2019 pour les clubs de **TOP 14** et **PRO D2** (sous réserve des situations mentionnées ci-dessous),
- Du 20 avril au 29 juin 2019 pour les clubs promus en **TOP 14** et **PRO D2**, ainsi que pour les clubs relégués en **PRO D2** à l'issue de la saison 2018/2019.
- Par ailleurs, la période des mutations est également étendue au 29 juin 2019 pour les joueurs quittant un club relégué en **PRO D2** à l'issue de la saison 2018/2019, quel que soit le club dans lequel ils s'engagent.

Tout recrutement en dehors de ces périodes devra se faire dans le cadre des recrutements de Joueurs Supplémentaires, Joueurs Additionnels, Jokers Médicaux ou Jokers Coupe du Monde.

Recrutement des Joueurs Supplémentaires

- Chaque club aura la possibilité de recruter 2 Joueurs Supplémentaires (3 pour les clubs promus) ;
- La période de recrutement débute le lendemain de la clôture de la période de mutations et s'achève le 31 janvier 2020 compris.

Recrutement des Joueurs Additionnels

La possibilité de recruter des Joueurs Additionnels est conditionnée au nombre de joueurs du club figurant dans la Liste des 36 joueurs du Groupe France amenés à préparer la Coupe du Monde. Chaque club concerné pourra recruter 1 Joueur Additionnel pour 1 joueur présent sur cette Liste, dans la limite de 3 joueurs.

Recrutement des Jokers Médicaux

- Date limite de blessure entraînant l'indisponibilité du joueur blessé : dimanche 15 mars 2020 ;
- Demande d'autorisation de recrutement du 16 juin 2019 au 31 mars 2020 compris ;
- 2 joueurs maximum (hors 1^{re} ligne).

Le Comité Directeur de la LNR avait déjà adopté, lors de sa réunion de novembre 2018, les mesures mises en place spécifiquement pour tenir compte du déroulement de la Coupe du Monde, principalement les Jokers Coupe du Monde, dont la durée du contrat portera uniquement sur la période Coupe du Monde :

- 1 Joker Coupe du Monde pour la présence de 2 joueurs de l'effectif, hors 1^{re} ligne, sur les pré-listes déposées par les Fédérations ;
- 1 joker Coupe du Monde pour la présence d'un joueur de 1^{re} ligne de l'effectif sur les pré-listes déposées par les Fédérations ;
- Période de recrutement : du 1^{er} juillet au 9 septembre 2019. ../..

LIGUE
NATIONALE



RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 6 FÉVRIER 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

L'Assemblée Générale de fin de saison se déroulera le mardi 2 juillet 2019 à Mont-de-Marsan.

./..

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr





ANNEXES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 5 FÉVRIER 2019

PROTECTION DE LA SANTÉ DES JOUEURS LA LNR ANNONCE DE NOUVELLES INITIATIVES

Lors de la 1^{re} journée de son Comité directeur, la LNR a pris plusieurs décisions afin de renforcer la protection de la santé des joueurs.

À compter de la saison 2019/2020, un médecin de match indépendant sera désigné sur toutes les rencontres de TOP 14.

Cette mesure correspond à l'une des préconisations de l'Observatoire Médical du Rugby. L'objectif est de renforcer le dispositif de surveillance et de prise en charge des commotions cérébrales.

Elle vient compléter l'introduction, depuis la saison 2017/2018, du dispositif d'assistance vidéo qui a déjà permis des progrès importants dans la détection et la prise en charge des commotions.

À compter de la saison 2019/2020, il ne sera plus autorisé de faire évoluer des joueurs amateurs (sans contrat professionnel ou convention de formation) en TOP 14 et PRO D2.

Ce cas de figure était très rare mais existait (8 joueurs en 2017/2018, 3 joueurs cette saison). Le Comité Directeur de la LNR a souhaité faire valoir un principe de précaution pour que seuls les joueurs disposant d'un contrat professionnel ou de la préparation d'un centre de formation puissent participer aux championnats professionnels.

Enfin, le Comité Directeur de la LNR a décidé d'organiser en avril 2019 un **séminaire réunissant les acteurs du jeu du TOP 14 et de la PRO D2** (joueurs, entraîneurs, arbitres) pour travailler sur des propositions permettant d'évoluer vers un jeu plus fluide, et sur les conclusions du symposium organisé par World Rugby sur la sécurité des joueurs qui aura eu lieu quelques semaines plus tôt (les 19 et 20 mars) à Paris.

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 6 FÉVRIER 2019

LA LNR FRANCHIT UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS SON DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL CANAL+ REMPORTE LA COMMERCIALISATION DES DROITS AUDIOVISUELS INTERNATIONAUX DU TOP 14 ET DE LA PRO D2 JUSQU'EN 2025

Le développement à l'international du TOP 14 et de la PRO D2 est un axe prioritaire du Plan Stratégique 2016-2023 du rugby professionnel, visant à renforcer la visibilité et le rayonnement des championnats et les revenus issus de la commercialisation des droits audiovisuels.

Une consultation lancée le 17 octobre dernier a permis à la LNR de rencontrer les principaux acteurs mondiaux spécialisés dans la commercialisation des droits audiovisuels internationaux. À l'issue du processus et après recommandation du Comité de pilotage « Droits TV Internationaux » de la LNR* qui a auditionné à plusieurs reprises les différents candidats, le Comité Directeur de la Ligue a désigné **CANAL+** pour assurer la commercialisation des Droits de diffusion internationaux du TOP 14 et de la PRO D2 pour les saisons 2019/2020 à 2024/2025 (à partir de 2020/2021 pour la PRO D2). Le Comité a également validé la mise en œuvre d'un plan d'action marketing pour renforcer l'image de ses compétitions à l'international.

La nouvelle collaboration sur les droits audiovisuels entre la LNR et CANAL+ intègre plusieurs nouveautés qui marquent une nouvelle étape dans les contenus proposés à l'ensemble des diffuseurs étrangers pour valoriser au mieux le TOP 14 et renforcer son exposition :

- Lors de chaque journée de saison régulière de TOP 14, 4 matches seront proposés aux diffuseurs internationaux avec un signal international comprenant des graphiques et des commentaires en anglais. Pour les plus belles affiches de chaque journée et pour la phase finale, un consultant **de renommée internationale** viendra enrichir l'analyse du match aux côtés du commentateur.
- La LNR et CANAL+ ont aussi décidé d'enrichir l'offre de contenus pour les diffuseurs internationaux du TOP 14 en proposant une large gamme de contenus pour promouvoir le championnat de France :
 - Interviews d'avant et d'après match dans la langue natale des joueurs pour une diffusion dans le pays concerné ;
 - Portraits et reportages autour des joueurs emblématiques du TOP 14 ;
 - Mise en valeur de l'histoire des clubs et des villes du rugby français ;
 - Mise à disposition de clips des plus belles images sur une plateforme digitale, etc.

La LNR se réjouit de voir que son partenaire historique sur le plan domestique continuera à l'accompagner également à l'international, après avoir remporté cette consultation ouverte à tous les acteurs. A ce jour, le TOP 14 est diffusé dans 190 pays (70 pour la PRO D2) et bénéficie d'une reconnaissance bien au-delà de ses frontières, notamment grâce à la présence de nombreux joueurs internationaux d'Europe et de l'hémisphère Sud, sans oublier les légendes du rugby, telles Jonny Wilkinson ou Dan Carter qui ont marqué de leur empreinte la compétition.

.../...

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr



LIGUE
NATIONALE



RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La LNR a décidé d'investir des moyens supplémentaires pour accélérer le développement international du TOP 14. Au-delà de la réalisation d'un signal international en anglais, de la production de nouveaux contenus spécifiquement dédiés à l'international, la LNR engagera également un plan d'action marketing ambitieux pour renforcer la notoriété du TOP 14 dans les principaux pays de rugby et dans ceux où il se développe, et affirmer son statut de championnat « référence » sur le plan mondial. Ce plan d'action, qui sera mené avec l'aide d'experts internationaux, viendra soutenir la commercialisation des droits audiovisuels.

L'organisation en collaboration avec la Top League japonaise du match caritatif le 2 février dernier entre l'ASM Clermont Auvergne et une sélection « All stars » du championnat nippon, associée à différentes actions promotionnelles du TOP 14 à Tokyo auprès des médias et acteurs économiques locaux est l'une des premières illustrations de cette nouvelle étape dans le développement international du TOP 14.

** Les membres du Comité de pilotage « Droits TV internationaux » : Paul Goze, Mourad Boudjellal, Didier Lacroix, Jacky Lorenzetti, Hubert Patricot, Yann Roubert et Alain Tingaud.*

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

